



**Scaling Up**
NUTRITION

Réseau de la société civile

S'ENGAGER • MOTIVER • INVESTIR

Note d'orientation sur

**L'établissement d'une alliance de la société civile
dans un pays SUN - Une société civile coordonnée
pour le renforcement de la nutrition**



Couverture intérieure - © Asad Zaidi / UNICEF Pakistan

Couverture: © MIDIS, Peru

Cette note d'orientation a pour objectif d'aider les organisations de la société civile qui œuvrent dans la lutte contre la malnutrition et se rassemble au niveau des pays dans une Alliance de la société civile (ASC) organisée, dans le cadre du mouvement en faveur du Renforcement de la nutrition (SUN), en adoptant pleinement les principes d'engagement du mouvement SUN. Cette ASC peut être une nouvelle entité ou peut être axée sur des réseaux ou coalitions actuels pertinents de la société civile. Cette note fournit une feuille de route pour établir et / ou consolider une ASC SUN. Les conseils offerts dans ce document s'appuient sur les expériences du mouvement SUN et sur les leçons tirées à ce jour.

Sommaire

Qu'est-ce que SUN ?	2
Vue d'ensemble du mouvement SUN	3
Le mouvement SUN au niveau du pays	4
Préambule	5
Alliances nationales de la société civile du mouvement SUN et Organisations de la Société Civile Focales	6
Réseau de la société civile du mouvement SUN	6
But du RSC SUN	6
Accueil du coordinateur et du secrétariat du RSC SUN	6
Groupe de pilotage du RSC SUN	6
Membres du RSC SUN	6
ASC SUN	7
Alliances de la société civile SUN au niveau national	7
Soutien du RSC SUN aux ASC SUN	8
La place des ASC et du Réseau de la société civile du mouvement SUN au sein du mouvement SUN (voir Figure 5)	9
Soutenir le mouvement pour le renforcement de la nutrition au niveau national	11
Approche recommandée pour établir des Alliances de la société civile (ASC) du mouvement SUN .	11
Principes de base	11
Domaines clés sur lesquels les Alliances de la société civile des pays SUN peuvent axer leurs activités	11
Quelques étapes initiales à envisager pour établir une ASC dans un pays SUN	12
Quelques considérations pour guider le processus	14
Notes d'orientation pour l'établissement d'une ASC – gouvernance et financement	15
Conseils pour les Organisations focales des ASC	16
Rôle recommandé de l'organisation qui accueille le secrétariat	16
Rôle recommandé du point focal de l'ASC	18
Un fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF)	18
Apprendre des autres	21
Faciliter les connexions	21
Obtenir des informations et contacter le RSC SUN	21
Expériences d'ASC établies dans les pays SUN	22
Annexe 1 – Exemple de Termes de référence	26

Qu'est-ce que SUN ?

Le Renforcement de la nutrition (SUN)¹ est un mouvement unique fondé sur le principe selon lequel l'accès à de la nourriture et à une bonne nutrition est un droit universel. Il réunit des membres de gouvernements et de la société civile, les Nations Unies, des donateurs, des entreprises du secteur privé et des chercheurs dans un effort collectif pour améliorer la nutrition (voir Figure 2).

Le mouvement SUN est dirigé par les pays. Le Renforcement de la nutrition attend des dirigeants nationaux qu'ils assument la responsabilité d'apporter des solutions durables pour améliorer la nutrition dans leur pays. À ce titre, les dirigeants nationaux du mouvement SUN accordent la priorité aux initiatives visant à lutter contre la malnutrition. Les pays mettent en place des politiques appropriées, collaborent avec des partenaires pour mettre en œuvre des programmes ayant des objectifs nutritionnels communs, et mobilisent des ressources afin de renforcer efficacement la nutrition, en centrant principalement leurs activités sur l'autonomisation des femmes.

Conscients que de nombreux facteurs ont un impact sur la nutrition et que la malnutrition a de multiples causes, nous devons tous travailler ensemble sur tous les problèmes et dans tous les secteurs, pour inclure la nutrition dans toutes les initiatives de développement. Chacun d'entre nous a une contribution unique à apporter. Ensemble, nous réalisons ce que nul ne peut faire seul.

Les causes de la malnutrition (voir Figure 1 ci-dessous) sont attribuables à plusieurs facteurs généralement associés à la nutrition, tels que le manque de nourriture, des pratiques de soins et d'alimentation sous-optimales et le manque d'accès aux services de santé, ainsi qu'à des facteurs qui affectent le contexte plus large de la vie et de la santé. Conscient de cela, le mouvement SUN cherche à mettre en œuvre à la fois des interventions nutritionnelles spécifiques et des approches sensibles aux besoins nutritionnels.

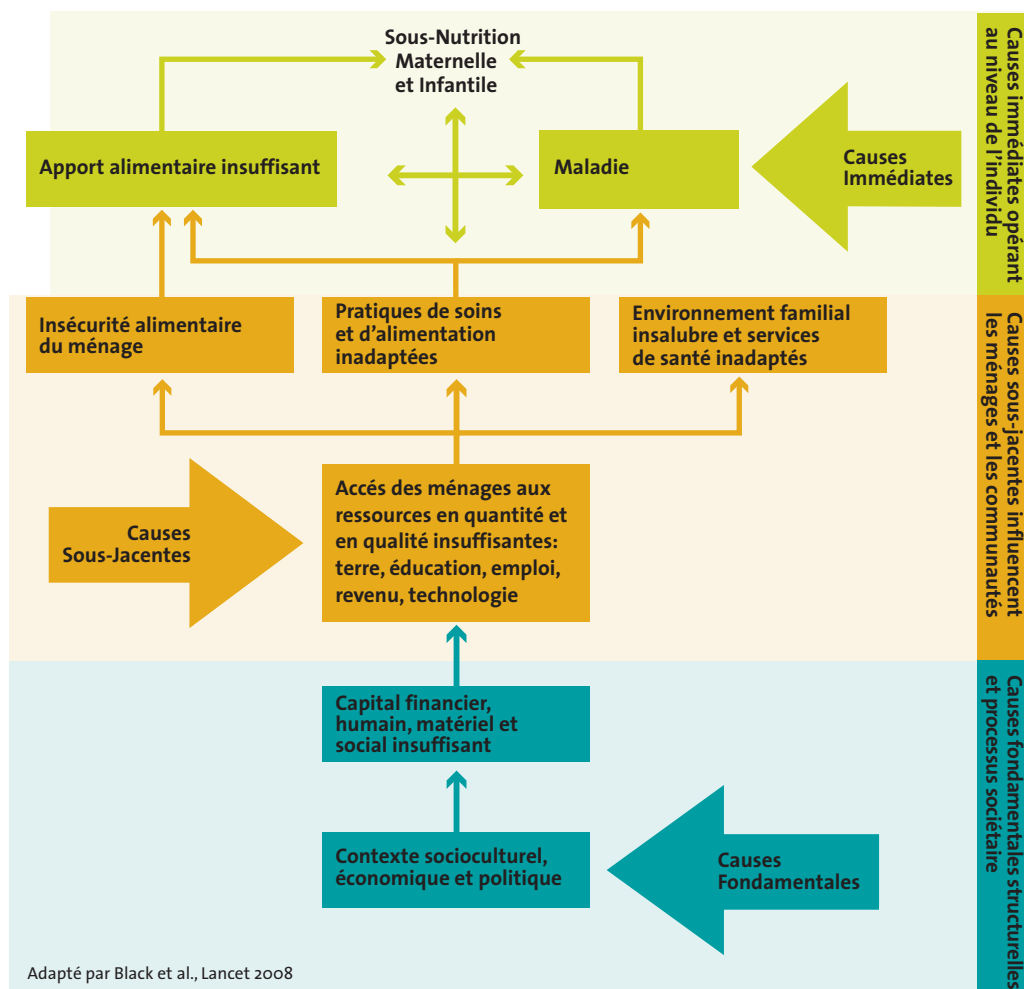


Figure 1 - Cadre conceptuel de l'UNICEF
(adapté de <http://www.unicef.org/nutrition/training/2.5/4.html> dernier accès le 23 Août 2013)

¹ www.scalingupnutrition.org

La vision du mouvement SUN est un monde sans faim ni malnutrition, et sa mission est de réunir les peuples afin d'aider les pays à atteindre ce but.

Vue d'ensemble du mouvement SUN

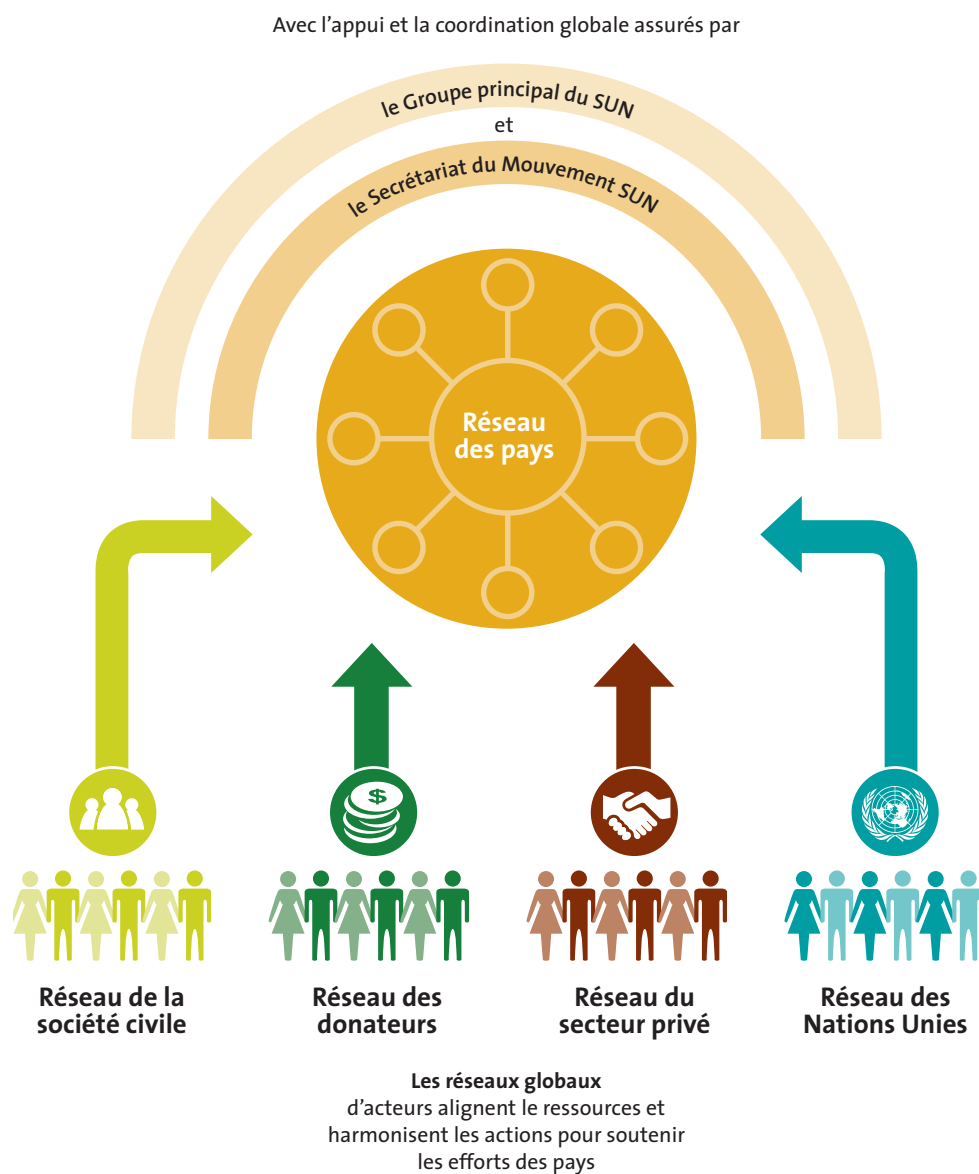


Figure 2 – Vue d'ensemble du mouvement SUN

Le mouvement SUN au niveau du pays

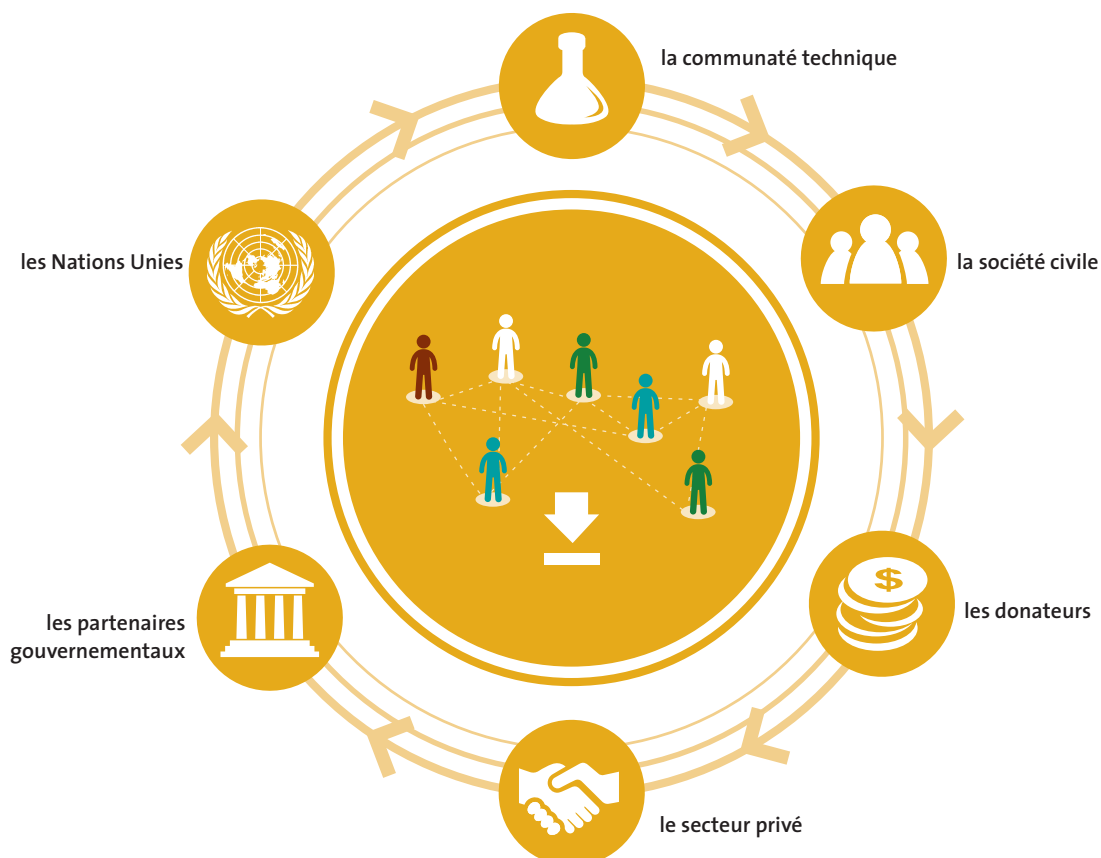
Lorsqu'ils rejoignent le Mouvement, les gouvernements des pays SUN et leurs partenaires acceptent de faire avancer quatre processus qui contribuent à des résultats nutritionnels (voir Figure 3). À savoir :

1. Réunir des personnes : travailler ensemble de manière efficace, par le biais d'une ou de plusieurs plateformes multisectorielles et multiacteurs opérationnelles ;
2. Mettre des politiques en place : établir un cadre directeur et juridique cohérent (avec l'appui de la loi) ;
3. Mettre en œuvre et harmoniser des programmes : identifier des objectifs communs et adopter un cadre de résultats sur lequel aligner, coordonner et intensifier l'action ; et
4. Mobiliser des ressources : mobiliser suffisamment de ressources nationales, complétées par une assistance externe, pour réaliser les résultats convenus le plus rapidement possible.

Un point focal gouvernemental SUN est désigné dans chaque gouvernement national pour suivre de près les progrès réalisés dans ces quatre processus. Les points focaux gouvernementaux peuvent être des ministres de la Santé (comme en Éthiopie), des présidents de conseils nationaux pour le développement (comme au Ghana), un membre du bureau du premier Ministre (comme en Ouganda) ou des dirigeants de conseils interministériels sur l'alimentation et la nutrition (comme en Zambie). Ces points focaux gouvernementaux collaborent avec la plateforme multiacteur qu'ils établissent afin de faire avancer ces quatre processus, d'analyser les résultats, d'identifier les obstacles et d'apporter des modifications si nécessaire.

POINT FOCAL GOUVERNEMENTAL DE PAYS SUN

Le point focal amène les gens à travailler ensemble autour d'une **plate-forme multi-acteurs**



Préambule

La participation efficace de la société civile est d'une importance primordiale pour créer l'élan nécessaire à l'obtention de résultats pour le mouvement SUN.

Au niveau international, le Réseau de la société civile du mouvement SUN (RSC SUN) s'efforce d'harmoniser ses activités avec celles des autres réseaux et acteurs du mouvement SUN (y compris les gouvernements, les donateurs, les organisations de l'ONU concernées, les partenaires de l'initiative REACH et du secteur privé, ainsi que le « Partenariat des 1000 jours² » afin de réaliser les activités SUN de manière cohérente et unie. Il est essentiel d'enregistrer et de diffuser les leçons tirées de la participation de la société civile en matière de nutrition et d'autres initiatives dans d'autres secteurs.

Aux niveaux national et sous-national, l'esprit d'initiative est encouragé et l'adhésion commune des

acteurs de la société civile aux objectifs et activités du mouvement SUN est facilitée. Les Alliances de la société civile des pays SUN sont également encouragées à renforcer leur représentation, à élargir leur participation pour inclure tous les acteurs, et à définir leurs responsabilités et leurs capacités afin de lutter de manière efficace contre la malnutrition dans leur pays.

Cette note d'orientation présente les fonctions et normes recommandées pour les Alliances nationales de la société civile du mouvement SUN (ASC), ainsi que les principales tâches et responsabilités exigées des organes et points focaux des ASC nationales du mouvement SUN. Ces recommandations se basent sur les meilleures pratiques employées par les réseaux et alliances actuels. Les ASC nationales sont encouragées à affiner et à adapter ces lignes directrices pour refléter leurs besoins uniques et leur contexte national.



Classe dans une école primaire dans le district de Gidan Woreda District, Ethiopie. © Hedinn Halldorsson/Save the Children

² Les 1000 jours entre le début de la grossesse d'une femme et le 2e anniversaire de son enfant ouvrent une fenêtre d'opportunité unique pour établir un avenir plus sain et plus prospère. Une nutrition adéquate pendant ces 1000 jours peut avoir **un impact profond sur les capacités d'un enfant à grandir, à apprendre et à sortir de la pauvreté.** Elle peut également déterminer **la santé, la stabilité et la prospérité à long terme d'une société.** L'initiative des 1000 jours a été établie pour promouvoir une action et un investissement ciblés afin d'améliorer la nutrition des mères et des jeunes enfants pendant les 1000 jours critiques entre la grossesse et le 2e anniversaire de l'enfant, pendant lesquels une meilleure nutrition peut avoir un impact durable sur l'avenir d'un enfant et briser le cycle de la pauvreté. De plus amples renseignements sont disponibles sur - <http://www.thousanddays.org/>

Alliances nationales de la société civile du mouvement SUN et Organisations de la Société Civile Focales

Réseau de la société civile du mouvement SUN

Les organisations de la société civile ont une voix collective très puissante et peuvent offrir le soutien de la population/ communauté pour le renforcement local de la nutrition.

Le Réseau de la société civile du mouvement SUN (RSC SUN) a été établi au niveau mondial afin de soutenir la création et l'évolution d'alliances de la société civile (ASC) dans les pays SUN et de faciliter la communication et la coordination dans toutes les ASC SUN et dans le mouvement SUN au sens large. Le réseau est présidé par Brendan Cox, de Save the Children, et dirigé par un petit groupe de pilotage élu. Le Réseau de la société civile du mouvement SUN a été inauguré lors d'une réunion le 11 juin 2013, durant laquelle les représentants de la société civile ont adopté une déclaration énonçant comment ils soutiendraient les objectifs du Mouvement SUN.³

But du RSC SUN

Le but primaire du Réseau de la société civile du mouvement SUN (RSC SUN) est d'encourager l'harmonisation des stratégies, programmes et ressources des organisations de la société civile (OSC) avec les plans nationaux pour le renforcement de la nutrition. Pour ce faire, le RSC vise à consolider le soutien offert aux alliances nationales de la société civile et à renforcer les capacités de ces alliances. Son rôle est d'encourager la participation efficace de la société civile au processus du mouvement SUN aux niveaux national et mondial et d'aider les alliances de la société civile des pays SUN à préconiser l'élaboration de plans ambitieux. Il contribue également à la mise en œuvre et au déploiement de plans nationaux chiffrés et au suivi de la réalisation de ces plans.

Accueil du coordinateur et du secrétariat du RSC SUN

Le coordinateur et le secrétariat du RSC SUN résident actuellement au Royaume-Uni, dans les locaux de Save the Children, qui en assume aussi la présidence. Les rôles d'accueil et de présidence alternent tous les deux ans.

Groupe de pilotage du RSC SUN

Le groupe de pilotage du Réseau de la société civile est chargé d'encourager la participation efficace de la société civile au processus du mouvement SUN aux niveaux national et mondial. C'est un groupe élu qui a pour tâche d'élaborer et de diriger la stratégie du RSC SUN. Le groupe de pilotage organise régulièrement des appels parmi ses propres membres toutes les six semaines, des communications électroniques de manière continue, et une réunion annuelle en face à face lors d'une rencontre mondiale, telle que l'Assemblée générale des Nations Unies. Le programme de ces appels est déterminé par les problèmes soulevés par les ASC SUN, et les résultats des discussions sont communiqués aux membres du RSC SUN.

Membres du RSC SUN

Le Réseau de la société civile est composé de représentants de chacune des ASC SUN nationales actives, et facilité par un groupe de pilotage et un coordinateur de réseau. Les ASC SUN nationales représentent plusieurs centaines d'organisations et de réseaux nationaux, régionaux et internationaux qui travaillent dans divers domaines. Ils sont entre autres : de petits exploitants agricoles, des pêcheurs, des défenseurs des droits de l'homme, des groupes de femmes, des organisations d'aide humanitaire, des entités de recherche et de plaidoyer, des groupes de consommateurs, des syndicats et beaucoup d'autres acteurs, qui prennent activement part au renforcement de la nutrition dans leur pays. Les organisations qui composent le Réseau travaillent ensemble pour renforcer les capacités et maximiser les ressources afin d'obtenir le plus grand impact sur la nutrition.

³ http://scalingupnutrition.org/news/civil-society-network-inaugural-meeting-delegates-sign-on-to-declaration-of-support-for-scaling-up-nutrition#.Uhc4_j8phss

ASC SUN

L'objectif des Alliances nationales de la société civile du mouvement SUN qui, chaque fois que possible, s'appuient sur des dispositions, des réseaux ou des plateformes d'OSC existants pour coordonner la société civile dans chaque pays, est de recommander qu'une plus grande attention soit accordée aux résultats nutritionnels dans les politiques et programmes nationaux, et de veiller à ce que les efforts de la société civile pour lutter contre la malnutrition soient conformes aux plans nationaux. Chaque ASC comprend un certain nombre d'OSC membres dont l'objectif est d'amplifier la voix des communautés touchées par le double fardeau de la malnutrition et de mettre l'accent sur la nécessité de mieux leur rendre des comptes. Les ASC comprennent des OSC internationales et nationales qui jouent un rôle actif dans le renforcement de la nutrition au niveau national (voir Figure 4).

Alliances de la société civile SUN au niveau national

Las alliances de sociétés civiles nationale amènent nombreux OCSs engagées dans la lutte contre la malnutrition a travailler ensemble



Figure 4 – Alliances de la Société civile au niveau national

Soutien du RSC SUN aux ASC SUN

Par le biais du Groupe de pilotage du RSC SUN, du secrétariat et d'autres partenaires clés, le RSC SUN vise à soutenir les ASC SUN dans les pays. Ce soutien consiste à :

- Aider les Alliances de la société civile (ASC) à préconiser l'établissement d'une plateforme multiacteur ou, dans les pays qui en possèdent déjà, à renforcer et à élargir ces plateformes (y compris les OSC, les ministères responsables, le secteur privé et le secteur universitaire):
- Aider les ASC de chaque pays à élaborer une stratégie définissant le rôle et les activités de ces ASC pour réaliser les objectifs clés suivants :
 - Atteindre les objectifs nationaux de retard de croissance approuvés
 - Atteindre les objectifs d'émaciation approuvés
 - Élaborer des plans nationaux chiffrés
 - Adopter des approches sensibles à la nutrition dans les domaines de l'agriculture, l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement et la protection sociale
 - Veiller à ce que les activités programmatiques des ONG soient conformes au plan du pays SUN
- Encourager et aider les ASC SUN dans les pays à recommander que le point focal du gouvernement siège au bureau du chef du gouvernement pour faciliter une vue d'ensemble et l'intégration de la nutrition et pour éviter qu'elle ne soit un élément isolé du ministère de la Santé, comme c'est souvent le cas.

- Faciliter la coordination d'acteurs de la société civile, la formation de nouvelles alliances de la société civile et toute demande ultérieure de financement d'un fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF)⁴ ainsi que d'autres demandes parallèles potentielles adressées directement aux donateurs (par des organisations du groupe de pilotage assumant la responsabilité de pays spécifiques).
- Soutenir l'élaboration de stratégies, s'associer aux meilleures pratiques d'autres alliances de la société civile des pays SUN, coordonner les efforts lors d'événements internationaux ou régionaux clés, et faciliter l'apprentissage mutuel.
- Donner accès aux ressources existantes et créer de nouvelles ressources si nécessaire (boîtes à outils du plaidoyer, matériels de formation, documents d'ASC SUN existant dans d'autres pays et notes d'orientation sur un certain nombre de domaines, en réponse aux besoins exprimés par les ASC SUN elles-mêmes).
- Fournir aux ASC SUN nationales un soutien stratégique individuel offert par les co-membres du groupe de pilotage ou par d'autres experts.
- Encourager des dialogues / forums d'échange dans une langue spécifique et ultérieurement des dialogues spécifiques à une région lorsque le RSC SUN renforcera ses capacités internes.

Le RSC SUN dirige également l'élaboration et l'amélioration continue d'une stratégie de renforcement des capacités conçue pour satisfaire et aborder des besoins spécifiques lorsqu'ils sont exprimés par les ASC SUN.

⁴ <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/SUN00>

Place des ASC et du Réseau de la société civile du mouvement SUN au sein du mouvement SUN (voir Figure 5)

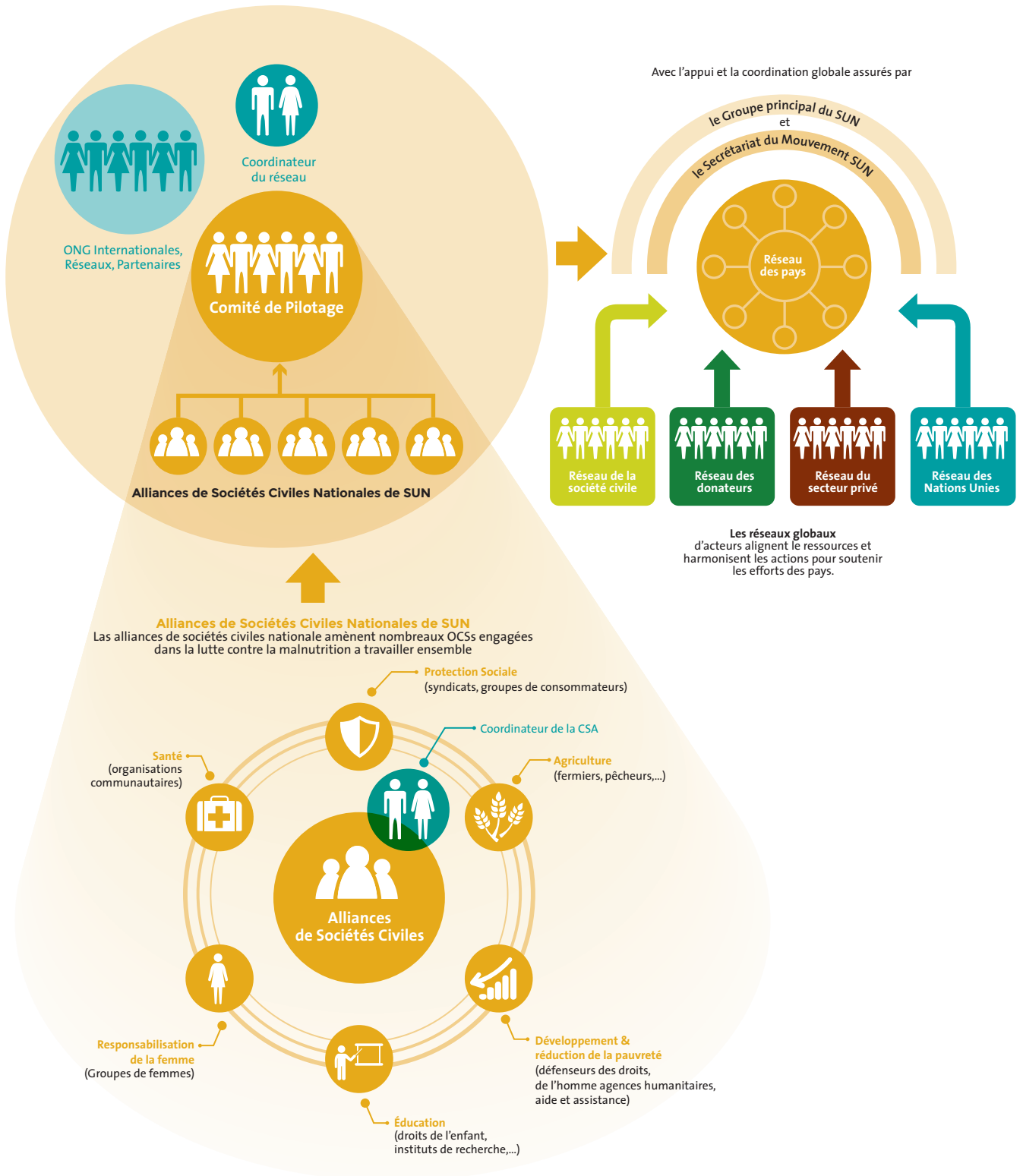


Figure 5 – Place des ASC et du Réseau de la société civile du mouvement SUN au sein du mouvement SUN



Deux jeunes fermiers, Madagascar
© Claire Blanchard / Réseau de la société civile SUN

Soutenir le mouvement pour le renforcement de la nutrition au niveau national

Le Renforcement de la nutrition, ou SUN, est un mouvement unique fondé sur le principe selon lequel l'accès à de la nourriture et à une bonne nutrition est un droit universel. Il réunit des membres de gouvernements et de la société civile, les Nations Unies, des donateurs, des entreprises du secteur privé et des chercheurs dans un effort collectif pour améliorer la nutrition. Dans le mouvement SUN, les dirigeants nationaux donnent priorité aux efforts visant à lutter contre la malnutrition. Les pays mettent en place des politiques appropriées, collaborent avec des partenaires pour mettre en œuvre des programmes ayant des buts nutritionnels communs, et mobilisent des ressources pour renforcer efficacement la nutrition, en centrant principalement leurs activités sur l'autonomisation des femmes.

Un objectif clé de l'élan national pour le Renforcement de la nutrition est de convenir de plans multiacteurs auxquels tous les acteurs de la nutrition peuvent

adhérer, et avec lesquels l'ensemble du mouvement SUN s'engage à harmoniser le soutien financier et technique. Les dirigeants au niveau national s'assurent que les priorités et les programmes sont conçus et mis en œuvre de manière à satisfaire les besoins des diverses régions et populations d'un pays et à renforcer les efforts durables.

Le Réseau de la société civile du mouvement SUN soutient la création d'alliances ou de réseaux de la société civile actifs dans le domaine de la nutrition dans tous les pays SUN, en s'appuyant sur des plateformes existantes lorsque c'est possible. Une aide sera également offerte aux pays touchés par la malnutrition et dans lesquels le soutien de la société civile est suffisamment important pour accorder une place prioritaire au renforcement de la nutrition, même si le gouvernement n'a pas encore officiellement adopté le mouvement SUN.

Approche recommandée pour établir des Alliances de la société civile (ASC) du mouvement SUN

Au niveau du pays, les organisations ou les représentants individuels d'OSC qui souhaitent former une ASC SUN sont encouragés à demander à toutes les OSC pertinentes de se réunir pour former une Alliance de la société civile (ASC) pour le mouvement SUN. Un grand éventail d'acteurs de la société civile actifs dans le domaine de la nutrition et dans d'autres secteurs connexes aux niveaux national et sous-national devront y participer le plus ouvertement possible et suivre les principes d'engagement du mouvement SUN.

Principes de base

Adopter les principes d'engagement du mouvement SUN

Le processus d'établissement ou de consolidation des ASC SUN doit adhérer aux principes d'engagement du mouvement SUN, en particulier en ce qui concerne la transparence, l'inclusion, la responsabilité mutuelle et la communication continue⁵. Il est essentiel que les principes d'engagement de SUN soient adoptés par chaque ASC et par ses OSC membres, ainsi que par les individus qui représentent ces OSC. Il est important

que ces principes éclairent et guident tous les aspects de l'action de chaque ASC ou de chaque acteur du mouvement SUN dans les pays.

Domaines clés sur lesquels les Alliances de la société civile des pays SUN peuvent axer leurs activités

Au fur et à mesure que les ASC SUN entreprendront progressivement ces efforts, le renforcement de leurs capacités devra être une priorité pour rendre ces activités possibles. Les activités que les ASC SUN décideront d'entreprendre à leurs différents stades de préparation seront adaptées au contexte national et déterminées par ce contexte⁶.

Rôle des OSC dans le déploiement du mouvement SUN dans les provinces et communautés afin d'atteindre un plus grand nombre de femmes et d'enfants, et contrôle et surveillance des progrès.

- Élaboration d'une stratégie commune de communication pour unir la voix des ASC SUN et contribuer aux efforts cités ci-dessous

⁵ <http://scalingupnutrition.org/about/principles-of-engagement>

⁶ Les étapes mentionnées font référence à la stratégie du mouvement SUN qui décrit trois étapes de préparation et une étape de maintien de l'impact. Pour plus d'informations, consulter : <http://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2012/10/SUN-MOVEMENT-STRATEGY-ENG.pdf>

- Plaidoyer pour attirer et maintenir un soutien politique de haut niveau en faveur de la nutrition
- Plaidoyer en faveur de l'intégration de la nutrition dans tous les secteurs du gouvernement
- S'assurer qu'il existe un plan d'action national chiffré et que le budget national alloue clairement des fonds aux initiatives sensibles et spécifiques à la nutrition
- Rôle des OSC en termes de plaidoyer en faveur de fonds et d'investissements pour la nutrition et contrôle de ces fonds – y compris des efforts de plaidoyer en faveur de la transparence des budgets (voir une publication intéressante à ce sujet sur <http://www.at4hr.org/docs/Budget%20Transparency%20and%20Child%20Nutrition%2023Apr13.pdf>)
- Encourager le développement sensible à la nutrition dans les secteurs de l'agriculture, l'éducation, la protection sociale, l'eau et l'assainissement, etc.
- Veiller à ce que les engagements pris dans le pacte de Nutrition pour la croissance soient condensés, clarifiés, et qu'un processus clair soit mis en œuvre pour garantir qu'ils soient respectés.
- Importance de prendre part au suivi des progrès et à la démonstration des résultats.

Quelques étapes initiales à envisager pour établir une ASC dans un pays SUN

1. Organiser une première réunion d'envergure avec les points focaux des gouvernements SUN, les agences des Nations Unies, les donateurs et les entreprises privées dans un pays. Pour qu'elle soit utile, il est important d'énoncer clairement les buts, les objectifs et les résultats attendus de cette réunion. Les détails pour contacter les points focaux SUN sont disponibles sur le site Web de SUN et les connexions avec les animateurs REACH des Nations Unies peuvent être facilitées par le secrétariat du RSC SUN.
2. Effectuer un exercice d'envergure des organisations de la société civile (OSC) qui travaillent actuellement (soit directement soit indirectement, ou qui souhaitent avoir un rôle plus actif) sur la sécurité alimentaire, les interventions spécifiques à la nutrition (par ex. la fortification, la supplémentation, l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, etc.) et les interventions sensibles à la nutrition (par ex. l'agriculture, l'eau et l'assainissement, l'éducation, le développement communautaire, etc.), le plaidoyer, les programmes communautaires/locaux et le suivi. Il est très important que les ASC soient l'aboutissement de consultations avec l'éventail des acteurs de la société civile (y compris par exemple les organisations non gouvernementales internationales et nationales, les organisations religieuses, les organisations d'agriculteurs, les organisations de femmes, les organisations communautaires et d'autres coalitions de la société civile).
3. Définir l'envergure des coalitions de la société civile qui travaillent déjà (ou qui souhaitent centrer leurs efforts) sur la nutrition (par ex. les coalitions pour la santé de la mère et de l'enfant (SME) ou pour l'agriculture/la sécurité alimentaire) et qui pourraient être un bon point de départ ou une bonne plateforme pour établir une ASC SUN.
4. Consulter les OSC identifiées comme acteurs potentiels dans la lutte contre la malnutrition (aussi bien la sous-nutrition que le surpoids/l'obésité) et lancer une discussion, en tant que groupe unifié, sur les priorités possibles pour l'ASC SUN en fonction de l'état de nutrition dans un pays, l'existence (ou l'absence) et la qualité d'un plan d'action national sur la nutrition, le chiffrage d'un tel plan, l'existence de lignes spécifiques pour la nutrition dans le budget national ou le budget provincial, etc. Parvenir, dans cette communauté, à une compréhension commune (i) des problèmes de nutrition du pays, (ii) des causes sous-jacentes, et (iii) de ce qui peut être fait par différents acteurs dans des secteurs significatifs pour la nutrition, est un point de départ extrêmement important pour le travail de l'ASC et pour une stratégie de communication commune visant à unir les voix et à guider les processus décrits ci-dessous.
5. Inviter tous les acteurs identifiés de la société civile à une réunion initiale et lancer la discussion avec l'élaboration de termes de référence pour l'ASC. Suivre un processus démocratique pour obtenir l'engagement et l'appui des membres de l'ASC et pour choisir les dirigeants et le lieu d'hébergement de l'ASC SUN. Dans les cas où une OSC internationale (par ex. Save the Children, Concern Worldwide, WorldVision, Helen Keller International, ACF, CARE entre autres) souhaite vivement diriger le processus, il est important d'identifier un codirigeant issu d'une OSC locale/nationale pour diriger la plateforme ASC. Le Réseau de la Société civile du mouvement SUN pourrait être en mesure d'offrir un soutien financier minimal (selon la disponibilité) pour faciliter l'organisation d'une première réunion nationale visant à créer et à établir une Alliance de la société civile du mouvement SUN.

6. Explorer l'existence potentielle de plateformes multiacteurs et/ou multisectorielles auxquelles la société civile devrait participer, et d'une plateforme ou de plans SUN multiacteurs pour établir ces plateformes (les points focaux gouvernementaux du mouvement SUN auront cette information, qui pourrait également être disponible sur des pages Web spécifiques de SUN). Après avoir identifié ces plateformes, une personne contact devra assister aux réunions des plateformes et avoir la possibilité de faire une première présentation soulignant la mission, les objectifs et la portée du travail de l'ASC SUN. Les réactions de ces acteurs permettront d'identifier les chevauchements possibles.
7. Identifier les opportunités potentielles de susciter de l'intérêt, nouer des dialogues, organiser ou assister à des réunions en face à face, établir des liens avec des acteurs clés du gouvernement, d'organisations donateurs, du secteur privé et des Nations Unies (par exemple organiser le lancement d'une étude nutritionnelle comme celle de la série du Lancet, le lancement officiel du mouvement SUN dans un pays, le lancement de plans d'actions nationaux, la commémoration commune de journées nationales et mondiales liées à la nutrition (la Semaine pour l'allaitement maternel, la Journée africaine pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle) et d'autres événements pertinents. Les ASC SUN pourraient également tenter d'obtenir des invitations à ces réunions ou plateformes par le biais d'emails ou de lettres de motivation).



*Un groupe d'enfants s'amusant lors des célébrations de la journée mondiale d'action 2014
© Collectif Tous Unis en faveur de la Nutrition (TUN) – Niger*

Quelques considérations pour guider le processus.

Le coordinateur du RSC peut fournir des conseils supplémentaires sur les points suivants, si nécessaire :

- **S'associer aux initiatives régionales :**

Se joindre à d'autres ASC régionales peut être extrêmement utile pour aider diverses actions nationales et favoriser l'apprentissage mutuel. C'est une initiative que le RSC SUN souhaite vivement développer dans son rôle de facilitateur de l'apprentissage mutuel. Cela pourrait se faire en facilitant les communications électroniques sur des espaces dédiés animés par le RSC SUN, par des visites d'apprentissage (si possible), par des téléconférences régulières (en utilisant des moyens disponibles dans la région) et en communiquant les résultats au réseau mondial (RSC SUN) afin que les efforts soient enregistrés et partagés. Il existe déjà des sous-groupes de l'Afrique francophone, de l'Afrique anglophone et de l'Asie du RSC SUN qui favorisent l'échange des expériences au niveau régional et il est conseillé de s'y connecter.

- **Il est essentiel de fournir des preuves d'efficacité pour le maintien des engagements et des efforts :**

En 2013, plusieurs événements de haut niveau ainsi que la publication de la série du Lancet sur la nutrition de la mère et de l'enfant ont soulevé et mis en relief le besoin de créer une base de données scientifiques, en particulier concernant les informations sensibles à la nutrition, tout en utilisant au mieux les données scientifiques de 13 interventions spécifiques à la nutrition décrites dans la série importante du Lancet. Le RSC SUN encourage les efforts des pays pour documenter leurs expériences, les partager de manière régulière, les échanger avec d'autres membres du réseau et contribuer à développer la base de données scientifiques, tout en s'assurant que nous pouvons prouver les avancées et les réalisations et en maintenant l'élan et la priorité politique dont bénéficie actuellement la malnutrition.

- **Obtenir des résultats :**

Maintenant que la nutrition occupe la place qu'elle mérite dans le programme mondial de la nutrition, il est d'autant plus urgent et fondamental d'obtenir des résultats sur le renforcement de la nutrition pour améliorer la vie des communautés touchées par le double fardeau de la nutrition. Le RSC SUN souhaite

vivement voir comment nous pouvons, en tant que société civile, influencer l'évolution de la culture de la recherche et trouver de meilleures méthodes d'évaluation d'interventions multidimensionnelles et multisectorielles complexes. La série complète du Lancet est une ressource extrêmement utile qui présente des interventions éprouvées, spécifiques à la nutrition, ainsi que des plateformes efficaces de réalisation, tout en fournissant davantage d'informations sur les initiatives sensibles à la nutrition. On peut y accéder sur : <http://www.thelancet.com/series/maternal-and-child-nutrition>

- **Les engagements de la Nutrition pour la croissance :**

Le 8 juin 2013, le gouvernement britannique, la Children's Investment Fund Foundation (CIFF) et le gouvernement brésilien ont conjointement organisé l'événement Nutrition pour la croissance à Londres, Royaume-Uni. Il a réuni des dirigeants d'entreprises privées, des scientifiques, des gouvernements et la société civile dans l'objectif de prendre les engagements politiques et financiers nécessaires pour éviter la malnutrition et permettre aux peuples et aux nations de prospérer. Des engagements majeurs ont été pris - <https://www.gov.uk/government/news/uk-to-host-high-level-meeting-on-global-nutrition-and-growth>.

Si votre gouvernement national n'a pas pris d'engagements à cette occasion, la société civile aura un rôle à jouer pour obtenir des engagements concrets du gouvernement avant l'Assemblée générale des Nations Unies, qui seront inclus dans le pacte soit avant septembre 2013 soit avant le prochain sommet de Rio de Janeiro, Brésil en 2016. À cet effet, le rôle de la société civile, dans le cadre des efforts du mouvement SUN, sera d'aider le gouvernement à prendre ces engagements. Certaines ASC SUN ont des expériences à partager dans ce domaine, que le RSC SUN pourra transmettre.

Si votre gouvernement national a déjà pris des engagements, le rôle de la société civile, dans le cadre des efforts du mouvement SUN, sera d'aider le gouvernement à réaliser ces engagements. Certaines ASC SUN ont aussi des expériences à partager dans ce domaine, que le RSC SUN pourra transmettre.

Notes d'orientation pour l'établissement d'une ASC – gouvernance et financement

- L'ASC SUN, aidée initialement par un ou plusieurs points focaux SUN, devra communiquer avec tous les acteurs concernés pour démarrer un processus destiné à organiser le soutien offert par les différents acteurs de la société civile en matière de nutrition.
- Une structure de gouvernance (comité de pilotage provisoire chargé de guider le processus de structuration de l'ASC) devra être établie par les membres de l'ASC SUN. Lors de réunions ouvertes, l'ASC SUN établira une liste de membres et un comité exécutif, sélectionné de manière démocratique, qui sera chargé de la gestion des activités de l'ASC.
- Le **comité exécutif** devra s'assurer que l'ASC: (a) est clairement structurée et organisée ; (b) comprend bien qui la représente à l'extérieur ; (c) a les moyens de faire avancer des positions ou des actions stratégiques ou politiques ; (d) bénéficie d'un soutien large et actif de ses membres ; (e) est axée sur les résultats pour améliorer les efforts de réduction de la sous-nutrition.
- Des **termes de référence** clairs pour les rôles et responsabilités des membres et du comité exécutif ainsi que pour la portée du travail des ASC devront être définis par les membres de l'ASC de manière franche et transparente (un exemple de termes de référence est fourni en Annexe 1).
- Les ASC sont encouragées, lorsque c'est possible, à établir un **Secrétariat** qui renforcera leur coordination et leur efficacité. Il sera placé sous l'autorité du comité exécutif, auquel il devra rendre compte de son action de manière régulière et à une fréquence convenue d'un commun accord, et sera doté d'un personnel dédié (dont les descriptifs de postes pourront être élaborés par le comité exécutif de manière transparente). Le secrétariat pourra avoir un bureau indépendant ou pourra résider dans les bureaux de l'un des membres de l'ASC, selon les ressources disponibles. Dans ce cas, l'organisation hôte sera sélectionnée de manière démocratique par un consensus majoritaire. Il est également important que l'organisation hôte et l'ASC signent un protocole d'accord soulignant les différents rôles, les principes d'engagement et les mécanismes de résolution de conflit.
- Les ASC sont encouragées à envoyer régulièrement des nouvelles au secrétariat du RSC SUN pour permettre le partage des expériences et de l'apprentissage entre les pays SUN, facilités par le RSC SUN, et signaler tout problème potentiel que le RSC SUN pourrait aider à résoudre.
- Dès qu'elles seront opérationnelles, les ASC devront établir leur stratégie, y compris un **plan de plaidoyer basé sur les résultats**, qui guidera leurs activités de soutien du mouvement en faveur du renforcement de la nutrition aux niveaux national et sous-national. La mise en œuvre de ce plan devra suivre.
- Les ASC devront chercher, à un stade précoce, à prendre part au **dialogue multiacteur** sur le mouvement SUN (dans les pays SUN) et à faire entendre leur voix afin que leur gouvernement aborde le problème de la sous-nutrition et appuie les interventions de renforcement de la nutrition dans les pays qui ne font pas partie du mouvement.
- Les ASC sont encouragées à mobiliser des fonds pour leurs activités reliées au mouvement SUN national, notamment des fonds provenant de leurs propres ressources si possibles pour permettre leur durabilité. Au moment opportun, les pays qui n'ont pas encore soumis de notes conceptuelles au RSC SUN mondial pour obtenir des fonds supplémentaires, pourront le faire avec les conseils et l'aide du secrétariat international du RSC SUN.
- Dans les pays dotés de ressources plus importantes et d'acteurs de la société civile puissants dans le domaine de la nutrition, le processus d'établissement d'une ASC SUN devrait démarrer, de préférence, de manière indépendante, déclenché par les OSC, sans mobilisation de fonds supplémentaires, jusqu'à ce que l'ASC SUN soit établie de manière transparente et démocratique.

Conseils pour les Organisations focales des ASC

- Au fur et à mesure de l'officialisation des ASC SUN dans les pays, il faudra veiller à ce que les individus et les organisations possèdent les compétences, les antécédents et les capacités adéquats et qu'ils soient répartis de manière appropriée pour faire progresser l'initiative.
- Des points focaux locaux provisoires pour les ASC SUN, nommés non officiellement en 2011, pourront être nommés de manière définitive ou non, selon ce qui sera décidé par l'ASC SUN naissante et son comité exécutif, selon un processus de sélection démocratique transparent.
- Les organisations indigènes et locales, le cas échéant, sont encouragées à jouer ce rôle, si elles ont le soutien d'une majorité d'acteurs OSC.

Rôle recommandé de l'organisation qui accueille le secrétariat

- Lorsque l'ASC SUN aura un Secrétariat, un comité exécutif et des fonds garantis⁷, une organisation de la société civile de SUN devra accueillir le secrétariat, peut-être en alternance.
- La sélection d'une organisation focale d'une ASC SUN en tant qu'hôte, devra toujours être le résultat d'un choix éclairé, établi par un processus décisionnel ouvert et transparent faisant intervenir le plus d'OSC participantes possible.
- L'organisation qui accueille le secrétariat doit fournir une plateforme opérationnelle efficace permettant au secrétariat de fonctionner, et elle peut offrir des services de gestion de subventions et de déboursement de fonds pour soutenir l'ASC SUN globalement.
- Le secrétariat est principalement placé sous l'autorité du comité exécutif et non pas de l'organisation hôte.
- L'hôte ne doit pas influencer de manière injustifiée le plan ou les méthodes de travail du personnel du secrétariat, qui agit pour tous les membres des ASC sous la direction du comité exécutif.
- Le secrétariat devra rendre compte des progrès et de toutes les affaires stratégiques au président du comité exécutif, et de toutes les affaires administratives et financières à l'organisation hôte pour permettre la gestion efficace et transparente des subventions.

⁷ L'ASC SUN peut explorer divers moyens de soutien financier – le fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF) ou directement avec les donateurs dans les pays. Par exemple, PANITA (l'ASC SUN de Tanzanie) et l'OSC SUN de Zambie sont directement financés par des donateurs, tandis que l'UCCO-SUN en Ouganda est financé par l'intermédiaire du MPTF.



*Un agriculteur cultive son riz à Morondava , Madagascar
© Claire Blanchard / Réseau de la société civile SUN*

Rôle recommandé du point focal de l'ASC

- Il est recommandé que chaque ASC de pays ait un point focal ASC chargé de communiquer, représenter et promouvoir l'ASC (et non pas l'organisation focale) à l'intérieur et à l'extérieur du pays, auprès d'autres réseaux nationaux et dans le réseau mondial / le mouvement SUN global.
 - Les points focaux assumeront généralement un rôle de « **coordinateur**⁸ » de l'ASC en travaillant avec le secrétariat, ou en tant que membre du personnel de l'organisation focale si un secrétariat n'a pas été établi. Dans tous les cas, le point focal devra principalement rendre compte de son action au comité exécutif en ce qui concerne les affaires stratégiques et de gestion, plutôt qu'à l'organisation hôte.
 - Les points focaux des ASC nationales feront partie du comité exécutif et seront chargés d'aider et de surveiller la mise en œuvre du plan de l'ASC de manière transparente.
 - Ils devront aider à la coordination, à la planification et à la stratégie des activités et du plaidoyer des OSC SUN en encourageant un processus inclusif, ouvert et transparent faisant intervenir tous les membres de l'ASC. Cela sera plus particulièrement approprié dans les pays qui ont soumis des notes conceptuelles à l'ASC internationale / au Fonds fiduciaire multidonateur pour intensifier leurs activités nationales dans le cadre du mouvement SUN.
 - Les points focaux nationaux seront également responsables de la communication avec les points focaux des gouvernements SUN, les présidents des organismes donateurs du mouvement SUN et d'autres acteurs SUN (par ex. les acteurs du secteur privé), et ils devront contribuer à un stade précoce aux **plateformes multiacteurs** et aux processus relatifs à la nutrition pour soutenir les activités du mouvement SUN au niveau national et peut-être même au niveau régional.
 - Les points focaux devront promouvoir un bon niveau de communication et encourager l'apprentissage et le partage entre tous les membres de l'ASC, par le biais d'actualités mensuelles ou trimestrielles qui communiqueront des informations sur les meilleures pratiques et les leçons tirées d'éléments spécifiques relatifs à la nutrition.
- **Les actualités trimestrielles** sur les activités du mouvement SUN au niveau national (demandées par le RSC SUN mondial) devront être compilées par le point focal national en étroite consultation avec le comité exécutif et de manière ouverte et participative en demandant activement des informations aux membres de l'ASC.
 - À l'occasion, il sera peut-être aussi demandé aux points focaux nationaux de communiquer directement avec le secrétariat du mouvement SUN (à Genève) pour donner des informations sur les activités des OSC en soutien au mouvement SUN dans leur pays.

Un fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF)

Le mouvement SUN a un fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF du mouvement SUN) établi par les organisations des Nations Unies participantes et les contributeurs/partenaires, dont l'objectif est de s'assurer que les subventions catalytiques atteignent les gouvernements, les agences des Nations Unies, les groupes de la société civile et d'autres partenaires et organisations de soutien du mouvement SUN. Le but du MPTF SUN est de fournir des fonds pour faciliter le développement et la mise en œuvre d'actions du gouvernement ou des acteurs pour renforcer la nutrition selon les paramètres de la feuille de route du mouvement en faveur du renforcement de la nutrition. Il n'est pas censé être un fonds vertical pour la nutrition, pour des investissements à grande échelle dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ni remplacer les voies de financement existantes au niveau du pays ; ce fonds doit être utilisé pour des actions catalytiques afin de faciliter, démarrer ou développer les activités du mouvement SUN au niveau national ou régional, et doit fournir un soutien mondial approprié lorsque d'autres sources de financement ne sont pas disponibles.

Quelques points valent la peine d'être signalés à ce stade :

- Il est très important que toute proposition du MPTF, avant d'être soumise, ait été élaborée par un processus de participation et de consultation de tout l'éventail des acteurs de la société civile (par ex. les

⁸ Pour les demandes de fonds, le financement partiel ou complet d'un poste de coordinateur à plein temps devra être incorporé dans les propositions.

organisations non gouvernementales internationales et nationales, les organisations religieuses, les organisations d'agriculteurs, les organisations de femmes, les organisations communautaires et les coalitions qui œuvrent pour consolider les plans nationaux spécifiques et sensibles à la nutrition).

La proposition doit aborder les points suivants :

- Les relations avec les points focaux nationaux du mouvement SUN doivent être incorporées dès le départ afin de relier diverses activités, d'harmoniser les efforts du mouvement SUN dans le pays et d'encourager un travail multisectoriel.
- Un travail préparatif suffisant devra être fait et l'ASC SUN devra être prête à démarrer ses activités dès que les fonds seront disponibles.
- Les demandes doivent être soumises par le biais d'une agence des Nations Unies.
- Les capacités, existantes ou incorporées dans les propositions, doivent contribuer à la réalisation des objectifs établis en temps voulu.
- L'analyse de situation, la clarté institutionnelle, des livrables clairs, des moyens de vérification, des résultats clairs et mesurables, y compris la priorité de l'action basée sur les résultats mais conforme aux politiques et stratégies nationales pour le renforcement de la nutrition, démontrée dans le soutien du point focal national de SUN au nom de la plateforme nationale multipartenaire de SUN.
- L'ASC doit prouver qu'une structure de gouvernance est déjà en place.
- L'ASC qui fait la demande et le pays dans lequel elle opère ne doivent pas avoir demandé ni obtenu de fonds du MPTF, ou de fonds locaux.

D'autres soumissions approuvées provenant d'autres ASC de pays SUN peuvent être consultées sur :

<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/SUNoo>.

Des appels de demandes de fonds auprès du MPTF sont faits régulièrement, veuillez contacter le secrétariat du RSC SUN pour plus de renseignements.



*Chef du village de Kourni , région de Zinder (sud de Mata Maye) , Niger.
© Krista Armstrong / Save the Children*



Apprendre des autres

Un certain nombre de documents provenant d'autres ASC SUN sont disponibles pour aider au processus d'établissement d'une ASC SUN :

- Termes de référence pour les ASC SUN,
- Termes de référence pour un coordinateur ASC SUN,
- Cadre de suivi et d'évaluation du mouvement SUN - <http://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2013/07/20130701-SUN-ME-Framework-Final.pdf>,
- Plan de suivi et d'évaluation d'ASC SUN de pays spécifiques,
- Demandes clés de la société civile au gouvernement,
- Autres documents.

Faciliter les connexions

Le groupe de pilotage du RSC SUN a également plusieurs contacts locaux dans plusieurs organisations internationales, régionales et nationales et peut faciliter les prises de contact avec des acteurs clés.

Obtenir des informations et contacter le RSC SUN

Pour obtenir de plus amples informations et accéder aux ressources du RSC SUN, veuillez visiter le site Web sur <http://scalingupnutrition.org/the-sun-network/civil-society-network> ou contacter le RSC SUN à sun.csnetwork@savethechildren.org.uk

Expériences d'ASC établies dans les pays SUN

Ouganda

L'expérience de l'Ouganda montre que la formation d'une Alliance de la société civile (ASC) dans le pays peut potentiellement créer une synergie de l'ensemble du mouvement SUN ; il est beaucoup plus facile d'influencer les questions de plaidoyer en faveur de la nutrition par une approche multisectorielle. Cependant, conserver la dynamique et l'enthousiasme d'une alliance d'un pays SUN demande une coordination et une direction efficaces, associées à la transparence, à l'obligation de rendre des comptes et à la participation inclusive.



© Stuart Ramson / UNICEF Uganda

« Mon expérience montre que les membres des ASC ont parfois des intérêts divers ; il est donc très important d'harmoniser les intérêts de toutes les parties afin qu'ils correspondent aux buts de la coalition. Il est courant que les membres ne participent à des activités que s'ils ont des intérêts particuliers. »

Kato Peterson Kikomoko (Coordinateur provisoire de l'UCCO-SUN)

Globalement, les activités de la coalition doivent être approuvées d'un commun accord pour obtenir l'adhésion des membres, plutôt que d'être imposées par une seule partie.

Tanzanie

la mobilisation des OSC à rejoindre le Partenariat pour la nutrition en Tanzanie (PANITA) a recruté 300 OSC membres dans le réseau. La plupart des OSC sont situées dans des districts dotés de peu de moyens de communication, ce qui rend le processus de mise à jour de leurs profils et d'établissement de rapports au partenariat difficile. D'autres méthodes de communication sont utilisées lorsque c'est possible, en particulier les téléphones mobiles. Pour faciliter l'établissement de rapports, le partenariat a communiqué aux membres des formulaires de rapports plus succincts.

Nous avons appris qu'il était important d'effectuer une évaluation approfondie des OSC membres pour savoir si elles étaient crédibles, et que cela nécessitait l'investissement de ressources, surtout si des visites sont nécessaires. Mais pour fournir des informations sur leur profil, les membres envoient des documents clés scannés, comme des certificats d'enregistrement et de constitution, pour prouver leur existence légale et leur priorité d'intervention.

Parfois, un réseau pourrait être considéré comme étant un autre donateur. La réalité de ce qu'un réseau peut et ne peut pas faire doit être continuellement précisée aux membres par le biais de sessions de renforcement des capacités et par la communication régulière en ligne. Ces efforts les aideront à travailler pour maintenir et élargir leurs sources de financement qui permettront d'intégrer des interventions axées sur la nutrition.



Les mères dont les bébés sont nés prématurément et qui sont allés avec succès à l'Hôpital de district de Mtwara grâce à la Méthode Mère Kangourou. Tanzanie © Jordi Matas / Save the Children

Malawi

Conseils basés sur l'expérience du Malawi :

Après la réunion initiale des OSC au Malawi, l'une des principales questions posées concernait la valeur ajoutée de la participation des OSC à une Alliance sur la nutrition. Certaines OSC étaient déjà membres d'autres alliances. La plupart étaient d'accord sur la nécessité d'un forum pour permettre aux OSC travaillant sur la nutrition de partager leurs expériences et les meilleures pratiques pouvant éclairer les politiques et lignes directrices du gouvernement. Ce point est important, car un accord commun sur la valeur ajoutée d'une ASC SUN est essentiel à la durabilité de la plateforme.

Lorsqu'une ASC SUN décide d'aider les districts à lancer les opérations du mouvement SUN, elle peut commencer en les aidant à renforcer la coordination dans le district et à mieux faire connaître les activités spécifiques et sensibles à la nutrition mises en œuvre dans le district. Le travail effectué au niveau national peut souvent mettre du temps à atteindre les structures du district. Le point focal du district a parfois de faibles capacités et c'est le district qui a la responsabilité d'atteindre les bénéficiaires. Une plateforme d'OSC solide au niveau du district peut garantir que les OSC collaborent pour une utilisation optimale des ressources disponibles, éviter qu'un lieu ne soit saturé d'OSC et identifier les lacunes dans le financement et les interventions clés, car tous ces éléments peuvent guider la planification et l'allocation des ressources dans le district.

Après avoir mis en place une structure de gouvernance claire, l'ASC devra identifier les plateformes sur lesquelles démarrer et demander un comité exécutif inclusif et ayant des compétences de plaidoyer. Par exemple, au Malawi nous avons un forum d'organisations internationales non gouvernementales (OING) composé de chefs de mission et de directeurs de pays qui ont un rôle dans les changements de politiques.

Si une organisation a été désignée par le gouvernement (comme c'est le cas au Malawi) ou par un comité en tant que coordinatrice SUN des OSC jusqu'à que l'ASC soit bien établie, il est important de considérer comment gérer les conflits d'intérêts de sorte que si une personne représente l'ASC elle ne soit pas considérée comme représentant Concern Worldwide (au Malawi par exemple) mais bien l'ASC SUN.

Le secrétariat de l'ASC SUN est principalement placé sous l'autorité du comité exécutif et non pas de l'organisation hôte. Cependant, il peut y avoir des difficultés. Si l'organisation hôte a reçu des fonds du Fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF), elle doit justifier de l'utilisation de ces fonds et suivre les politiques et lignes directrices de l'organisation. Parfois, les membres veulent agir contrairement aux règlements de l'organisation hôte, ce qui peut créer des tensions. Les relations entre le secrétariat de l'ASC SUN et l'organisation hôte/réceptionnaire des fonds doivent être claires tout en restant flexibles.



© UNICEF Malawi

Annexe 1

Exemple de Termes de référence

Alliance de la société civile pour le Renforcement de la nutrition au Bangladesh (ASC pour SUN, BD) Termes de référence (TDR)

Contexte :

Un cadre pour le Renforcement de la nutrition (SUN) a été lancé en avril 2010 lors des réunions de la Banque mondiale et du FMI, et une feuille de route du SUN a été diffusée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2010 pour faire avancer ce cadre. Depuis, les efforts pour le renforcement de la nutrition se sont transformés en un mouvement mondial, et le Bangladesh est l'un des 28 pays qui souscrivent à ce mouvement. Conformément au Réseau mondial de la société civile en faveur du mouvement SUN, l'Alliance de la société civile pour le Renforcement de la nutrition au Bangladesh a beaucoup évolué depuis sa création en mars 2011. C'est aujourd'hui un groupe engagé et bien organisé qui fait progresser le programme de nutrition du pays aux côtés du gouvernement. L'Alliance constitue une plateforme solide de la société civile pour le renforcement de la nutrition au Bangladesh, permet la durabilité du mouvement et bénéficie d'une large participation. À ce titre, une bonne structure de gouvernance et une approche fondée sur les résultats ont été développées à l'aide de plans d'action à court, moyen et long termes et de mécanismes de suivi. Les membres de l'ASC SUN doivent mener des campagnes de plaidoyer et soutenir le gouvernement et autres acteurs afin d'obtenir l'adhésion de tous et faciliter/mettre en œuvre des actions stratégiques pour atteindre les résultats ciblés. Les termes de référence (TDR) détaillés, élaborés pour l'Alliance, sont présentés ci-dessous.

I. Nom de la société

Le nom de l'organisme sera « Alliance de la société civile pour le Renforcement de la nutrition, Bangladesh » ou, en abrégé « ASC pour SUN, BD ».

II. Lieu d'opération

Dans tout le pays.

III. Nature de l'Alliance

Alliance non politique, à but non lucratif, centrée sur la nutrition nationale.

IV. But et finalité

Promouvoir l'amélioration durable de l'état nutritionnel de la population du Bangladesh en créant un groupe d'intérêt de la société civile solide, coordonné et dynamique, qui soutiendra les développements futurs et la mise en œuvre plus large du programme de nutrition.

V. Activités de l'Alliance

- Créer une alliance de la société civile opérationnelle et durable au Bangladesh, conforme aux priorités nationales et au mouvement SUN mondial.
- Collaborer avec les homologues du mouvement SUN du gouvernement du Bangladesh et des organisations donatrices de fonds, afin de sensibiliser les décideurs au renforcement national de la nutrition dans tous les programmes et politiques pertinents.
- Préconiser le réexamen et la revitalisation de la politique et du programme destinés à améliorer et à renforcer la nutrition.
- Recueillir et diffuser les meilleures pratiques fondées sur des preuves concernant le renforcement de la nutrition afin de les adapter et de les appliquer au niveau national.

VI. Critères d'adhésion à l'ASC pour SUN, BD

L'adhésion à l'Alliance sera basée sur l'adhérence aux buts du mouvement SUN du Bangladesh et du mouvement SUN mondial. L'adhésion est ouverte aux organisations et aux individus qui satisfont aux critères d'inclusion adoptés ci-dessous. Les demandes d'adhésion seront étudiées par le comité exécutif SUN et seront généralement approuvées sauf dans les cas exceptionnels où les buts ou les intérêts d'un candidat sont en conflit avec ceux du mouvement SUN.

Les critères d'inclusion dans une ASC pour SUN, BD sont les suivants :

- Buts conformes aux fonctions et à l'esprit du mouvement SUN ;
- Un engagement à travailler de manière collaborative dans une plateforme nationale centrée sur la nutrition, la sécurité alimentaire et des revenus, la santé infantile, la santé maternelle et le renforcement des systèmes de santé, en particulier ceux ayant trait à la nutrition ;
- Doit représenter une ONG nationale ou internationale, une organisation/un groupe/une entité professionnelle communautaire, ou un institut universitaire ou technique ;
- Doit réaliser les activités suivantes :
 - ▶ Fournir des services sanitaires, nutritionnels et autres à la population,
 - ▶ Fournir une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre de programmes sanitaires et autres à la population, y compris des programmes nutritionnels,
 - ▶ Mobiliser la communauté pour la nutrition, la santé de la mère et de l'enfant et la santé de la population en général,
 - ▶ Réaliser une action de plaidoyer et de persuasion pour l'amélioration de la nutrition, de la santé (y compris la santé de la mère et de l'enfant), et/ou de la sécurité alimentaire,
 - ▶ Faire de la recherche sur la nutrition, la santé et/ou la sécurité alimentaire,
 - ▶ Effectuer le suivi et l'évaluation d'activités liées à la nutrition,
 - ▶ Diriger des programmes d'enseignement et de formation en matière de nutrition, de santé et/ou de sécurité alimentaire,
 - ▶ Avoir une activité dans le domaine agricole, de l'élevage, de la génération de revenus, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et dans d'autres domaines liés à la nutrition,
 - ▶ Avoir une activité dans le domaine éducatif et les questions de genre,
 - ▶ Représenter les secteurs des médias et des communications, ou
 - ▶ Participer à d'autres réseaux de la société civile.

VII. Responsabilité des membres

- Participation active à toutes les activités de l'ASC pour SUN, BD, y compris présence régulière aux réunions. Des réunions seront tenues tous les 2 à 3 mois, et des réunions extraordinaires sur des sujets spécifiques seront organisées selon les besoins (la date des réunions devra être communiquée deux semaines à l'avance).
- Voter pour les membres du comité exécutif de l'ASC pour SUN, BD,
- Travailler en tant que membre de sous-groupe, comme le recommande l'Alliance. Cela pourra inclure des activités destinées à créer / recueillir des éléments de preuves, le contrôle et le suivi des progrès, l'assistance technique pour l'élaboration de plans de travail, la rédaction de propositions de projet, la création de matériels, la cartographie des activités de nutrition et le plaidoyer,
- Recommander des actions qui amélioreront l'efficacité de l'Alliance,
- Partager les meilleures pratiques, faire avancer les connaissances scientifiques et promouvoir le transfert des connaissances selon la mission de l'ASC pour SUN, BD et du mouvement SUN mondial, et
- Collaborer avec le Groupe de travail sur la nutrition (NWG) et d'autres associations, en fonction des besoins de la société civile du mouvement SUN mondial.

VIII. Conflit d'intérêts et critères de fin d'adhésion

Les organisations ou individus qui reçoivent des subventions de l'ASC pour SUN, BD ou d'industries qui sont en infraction au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ou qui octroient des subventions à l'ASC pour SUN, BD ou à ces industries, ne pourront devenir ou continuer à être membres du Comité exécutif.

IX. Structure de gouvernance de l'ASC pour SUN, BD :

- Tous les acteurs de la société civile auront un statut égal,
- Tous les principaux acteurs de la société civile auront un rôle actif à jouer,
- Les activités de l'Alliance devront démarrer le plus tôt possible avec la contribution des acteurs de la société civile,

- Si des fonds de subvention spécifiques sont reçus, ces acteurs additionnels continueront d'apporter leurs contributions,
- Un comité exécutif, élu par les membres généraux, sera formé en tant qu'organe de direction de cette alliance pour soutenir la gouvernance et diriger les activités de l'ASC pour SUN, BD,
- Le secrétariat sera soumis à une rotation tous les 24 mois mais, si les membres le demandent, il pourra être renouvelé pour une deuxième période,
- Le président, le coprésident et le secrétaire, soutenus par d'autres membres du comité exécutif pourront être soumis à une rotation tous les 24 mois mais, s'ils sont élus par les membres, ils pourront continuer pour une deuxième période,
- Un coordinateur sera délégué / employé pour servir le secrétariat et sera basé dans l'organisation qui accueille le secrétariat.

X. Comité exécutif de l'ASC pour SUN, BD

Le comité exécutif sera composé en principe de neuf membres (mais pourra comprendre de sept à onze membres si des membres quittent ou rejoignent le groupe). La fonction du comité exécutif est d'établir un réseau de la société civile opérationnel et bien coordonné qui soutient les initiatives du mouvement SUN en faveur de la nutrition au niveau du pays. Ses membres aideront à l'élaboration d'exposés de prise de position, de réponses, etc. pour le comité exécutif et les organes associés. Les membres de ce comité seront des membres d'office et auront le droit de vote.

a. Élection des membres du comité exécutif

Tout membre du comité général peut poser sa candidature pour un poste au comité exécutif. Les élections se dérouleront dans un lieu où tous les membres du comité général pourront participer au vote, et les membres du comité exécutif seront élus par le comité général.

Si un membre du comité exécutif quitte son organisation au cours de sa période de service, cette organisation pourra garder sa place au comité exécutif et nommer un autre représentant. Si le comité exécutif souhaite garder cette personne, il pourra voter d'ajouter un poste supplémentaire au comité exécutif (le nombre total de membres permis sera de 11 au maximum).

Si le nombre de membres du comité exécutif baisse en dessous de sept, le comité général choisira un nouveau membre selon le processus normal de nomination et d'élection.

b. Rôles et responsabilités des principaux membres du bureau et du comité exécutif

Hormis les autres membres du comité exécutif, les principaux membres du bureau du comité exécutif comprennent le président, le coprésident et le secrétaire.

c. Responsabilités des membres du comité exécutif

- Prendre des décisions sur les politiques et les stratégies nécessaires pour établir et entretenir l'ASC pour SUN, BD ;
- Travailler avec les représentants de la société civile pour préparer les notes conceptuelles, les documents d'orientation, les énoncés de position, les documents d'information, les réponses, les budgets ou autres documents requis pour le groupe de pilotage et le secrétariat mondial du SUN ;
- S'assurer que la vision, la mission et les objectifs de l'Alliance sont communiqués de manière efficace à tous les acteurs concernés ;
- Représenter l'Alliance dans diverses réunions (nationales et internationales) et communiquer les résultats de ces réunions au réseau plus large de la société civile ;
- Assumer un rôle de surveillant pour s'assurer que le gouvernement tient ses promesses concernant le renforcement de la nutrition et contrôler comment les engagements sont tenus aux niveaux national et international ;
- Plaider en faveur de la mobilisation de ressources pour le mouvement SUN au niveau du pays ;
- Veiller à la conformité du groupe de pilotage SUN aux plans nationaux adoptés au niveau mondial ;
- Entretenir des relations étroites avec le groupe de pilotage/le secrétariat SUN et la plateforme plus large de la société civile en faveur du mouvement SUN ;
- Servir de première voie de communication pour transmettre les faits locaux et nationaux aux organes concernés du mouvement SUN au Bangladesh et mondialement ;
- Remettre en question toute décision prise au niveau national, régional ou mondial qui nuit aux engagements du mouvement SUN concernant la nutrition ;
- Nommer des représentants de l'ASC pour SUN, BD qui prendront part à divers sous-groupes décisionnels ;
- Évaluer la performance du comité exécutif et de ses membres individuels en fonction des indicateurs adoptés ; et

- Nommer et guider un coordinateur de l'ASC pour SUN.

d. Durée de service des membres du comité exécutif

Les membres du comité exécutif serviront pendant une période de deux ans, qui pourra être renouvelable pour un maximum de deux périodes.

e. Exigences de présence

Un membre du comité exécutif est susceptible de perdre son adhésion s'il n'assiste pas à trois réunions du comité exécutif sans raison valable et/ou sans communication. En cas de possibilité de radiation, il appartiendra au président du comité exécutif de prendre la décision finale et d'en aviser le membre concerné par écrit.

f. Présidence et coprésidence

Le comité exécutif a un président et un coprésident élus par les membres de l'ASC pour SUN, BD de manière transparente. Le coprésident a pour rôle de soutenir le président et de le remplacer en son absence. Le président est chargé de convenir et de présider les réunions du Comité exécutif et de soutenir les activités de l'ASC pour SUN, BD par le biais du secrétariat. Dans la mesure du possible, le président et le coprésident assumeront un rôle de supervision, notamment dans l'établissement de l'ordre du jour, l'allocation de temps pour délibérer de chaque point de l'ordre du jour, la direction des discussions et le résumé et la communication des décisions et des actions au réseau de la société civile.

Rôles du président :

- Présider les réunions du comité exécutif et s'assurer qu'un ordre du jour et que le temps imparti à chaque point de discussion sont établis et respectés, diriger les discussions et résumer les décisions et l'action à entreprendre ;
- Diriger les membres du comité exécutif dans la planification stratégique, la responsabilité financière et la collecte de fonds ;
- Évaluer le coordinateur de l'ASC pour SUN, BD (bien que cette position soit officiellement placée sous l'autorité du secrétaire) ;
- Évaluer la performance du comité exécutif et de ses membres individuels ;
- Représenter le comité exécutif lors d'événements publics clés ;
- Assurer l'encadrement des membres du comité exécutif dans l'établissement de politiques ; et
- Agir en tant que membre d'office des comités exécutifs et assister à leurs réunions lorsque c'est possible.

g. Secrétaire

Au fur et à mesure que l'ASC pour SUN, BD deviendra officielle, il sera nécessaire de s'assurer que l'agent et l'organisation focale pour le secrétariat ont les compétences et la compatibilité, alliées à la confiance, la responsabilité et la transparence, de diriger le mouvement SUN vers l'avenir.

Le secrétaire du comité exécutif dirigera le secrétariat, qui sera hébergé dans son organisation de base. Le secrétaire agira en tant que point focal national du réseau d'OSC SUN et assumera les responsabilités qui lui seront confiées.

Rôles du secrétaire :

- Veiller à ce que des plans stratégiques et financiers soient mis en place, revus et mis à jour périodiquement ;
- Veiller à la mise en œuvre des activités de l'ASC pour SUN, BD selon le plan cible ;
- Faciliter la communication avec tous les membres du comité exécutif, les réseaux d'OSC dans le pays et les réseaux mondiaux du SUN et des OSC ;
- Veiller à la mise en place d'un plan de développement des ressources humaines, approuvé par les membres du comité exécutif et mis à jour ;
- S'assurer que les membres du comité exécutif, en particulier le président, sont tenus pleinement informés de toute circonstance pouvant avoir une influence sur le comité exécutif ;
- Créer une équipe de gestion solide et efficace ;
- Veiller à l'élaboration et à l'approbation des politiques et procédures nécessaires par les membres du comité exécutif, ainsi qu'à leur application efficace ; et
- Mieux faire connaître le comité exécutif auprès du public et agir en tant que principal porte-parole.

XI. Secrétariat et coordinateur

a) Secrétariat

Le secrétariat de l'ASC pour SUN, BD sera chargé de gérer les questions administratives et financières de l'Alliance, entre autres :

- Recueillir les procès-verbaux de toutes les réunions en collaboration avec l'organisation hôte, assurer la coordination avec tous les membres.
- Assurer la correspondance avec les homologues du gouvernement du Bangladesh local et national et avec les homologues des donateurs du mouvement SUN en collaboration avec le point focal national de l'OSC SUN et le membre du groupe de travail de l'OSC mondiale ;
- Aider le secrétaire du réseau à identifier une ou plusieurs organisations partenaires appropriées pour des partenariats de mise en œuvre/de soutien, et soutenir les différentes activités du réseau par un processus concurrentiel sous la direction directe du président et du secrétaire, en collaboration avec le coordinateur du groupe de travail mondial de l'OSC SUN si nécessaire.
- Travailler avec les membres de l'ASC, le point focal du pays, puis avec le point focal mondial de l'OSC pour faire des recommandations sur diverses politiques et autres problèmes le cas échéant. À cet effet, il devra former divers sous-comités et organiser des réunions régulières pour travailler sur les sujets attribués.

Le secrétariat sera soumis à une rotation. Une organisation sera sélectionnée comme secrétariat pour deux ans (pour un maximum de deux périodes) par vote du comité exécutif. Il sera placé sous l'autorité du comité exécutif de l'ASC pour SUN, BD et des membres généraux. L'organisation hôte du secrétariat ne devra avoir aucune influence sur le plan ni sur les méthodes de travail du personnel du secrétariat qui agit pour tous les membres du réseau, guidé par le comité exécutif.

b) Coordinateur

Le secrétariat emploiera un coordinateur n'ayant pas le droit de vote. Celui-ci sera placé sous l'autorité du secrétaire. En vertu de ses fonctions au secrétariat, le coordinateur assumera les responsabilités suivantes guidé par le secrétaire, et le comité exécutif prendra les décisions :

- Aider à l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel pour l'ASC pour SUN, BD,
- Organiser, mettre en œuvre et contrôler toutes les activités selon le plan,
- Préparer des rapports d'avancement périodiques et autres rapports selon les besoins,
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel de l'ASC pour SUN, BD,
- Veiller à la gestion efficace et transparente des ressources,
- Faciliter la communication (réunions/téléconférences, etc.) parmi les membres du comité exécutif, entre les réseaux de la société civile, et avec les représentants des membres des OSC SUN mondiales et du Groupe principal, en consultation avec le secrétaire si nécessaire,
- Communiquer les activités et les décisions du mouvement SUN à la communauté de la société civile locale, aux gouvernements et au public par le biais de divers forums,
- Organiser les réunions des membres du comité exécutif selon les besoins,
- Assister aux réunions, prendre des notes et faire circuler les procès-verbaux des réunions au réseau de la société civile,
- Créer une base de données de plateformes de la société civile du mouvement SUN aux niveaux national et mondial,

- Informer les membres du comité exécutif lorsqu'un siège devient vacant et faciliter la procédure de nomination d'un membre de l'ASC pour SUN, BD,
- Faciliter le dialogue dans le réseau plus large de la société civile sur des questions critiques conformes à la mission de l'ASC pour SUN, BD, et
- Entreprendre toute autre activité/tâche pertinente que le Comité exécutif pourrait demander par l'intermédiaire du secrétaire.

Le coordinateur sera nommé par un processus de recrutement formel et transparent, avec un contrat renouvelable basé sur la performance. Ce contrat sera établi pour environ trois ans, mais pourra être variable et, dans certains cas, pourra être permanent. Le contrat devra inclure les fonctions, pouvoirs et responsabilités conférés par les membres du comité exécutif, l'obligation de respecter toute décision prise par les membres du comité exécutif, les relations de travail, les accords de confidentialité, la rémunération et les avantages. En cas de besoin et selon les fonds disponibles, il sera possible d'ajouter un poste d'agent de soutien du programme, qui sera placé sous l'autorité du coordinateur.

XII. Délégués supplémentaires, conseillers, observateurs, personnalités invitées

Outre les membres, le comité exécutif de l'ASC pour SUN, BD pourra inviter des délégués supplémentaires en tant qu'observateurs, qui auront le titre honorifique de « parrain » du réseau en signe d'honneur et de distinction en l'absence de toute personne importante ou appropriée. Ces personnes ne seront pas des décideurs et n'auront pas le droit de vote. Nul n'aura le statut d'observateur permanent.

XIII. Notification de représentation

La nomination des membres du comité exécutif sera confirmée par email par le président du comité exécutif au moment de leur nomination. La notification devra comporter le nom, la fonction, l'adresse professionnelle, le numéro de téléphone et l'adresse email. Si une institution ou une organisation de la société civile remplace un membre du Comité exécutif, la notification par email sera faite au secrétariat le plus tôt possible.

XIV. Mandat et responsabilités pour les réunions

Le mandat du président et du coprésident sera d'une durée de deux ans, renouvelable pour deux périodes au maximum.

L'élection du président et l'élection du coprésident seront échelonnées dans le temps. En cas de poste vacant, les élections pour le pouvoir pourront avoir lieu lors de la première réunion du comité exécutif à laquelle le poste est vacant, ou avant, par correspondance.

Les réunions du comité exécutif auront lieu une fois par mois, et des réunions extraordinaires seront organisées selon les besoins. C'est au président qu'il incombe de convoquer les réunions. Les points proposés à l'ordre du jour des réunions du comité exécutif seront soumis au secrétariat au minimum deux semaines avant une réunion prévue, sauf si le comité exécutif en décide autrement. L'ordre du jour et les documents connexes devront être transmis aux membres du comité exécutif par le secrétariat, au minimum une semaine avant la réunion du comité exécutif. L'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif donnera le contexte et la justification de chaque point de discussion. Les points nécessitant une décision seront clairement identifiés comme tels et placés en priorité. L'ordre du jour sera approuvé par le comité exécutif au début de chaque réunion. S'il est impossible de parvenir à un consensus, le président du comité exécutif déterminera quels points seront inclus dans l'ordre du jour soumis au comité exécutif pour approbation.

La communication entre le secrétariat et les membres du comité exécutif se fera généralement par email. Les réunions du comité exécutif seront des réunions en face à face.

Le président organisera également une réunion générale une fois tous les 2-3 mois. L'avis de la réunion sera donné au minimum deux semaines à l'avance, et l'ordre du jour sera transmis à tous les membres au minimum une semaine avant la réunion.

Les réunions du comité exécutif et du comité général seront conduites par le président et le coprésident.

XV. Normes et processus décisionnels du Comité exécutifs

Le Comité exécutif ne pourra délibérer et prendre une décision qu'en présence d'un quorum, c'est-à-dire d'une simple majorité (plus de la moitié) des membres du comité exécutif.

Le comité exécutif fera tout son possible pour prendre toutes les décisions par consensus. Si tous les efforts pratiques du comité exécutif et du président n'aboutissent pas à un consensus, tout membre du comité exécutif ayant le droit de vote pourra demander un vote. Pour être adoptées, les motions doivent avoir une simple majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix (lorsqu'il y a un nombre pair de membres du comité exécutif), le président aura un vote supplémentaire prépondérant.

Si, dans des circonstances exceptionnelles, le président ou le coprésident du comité exécutif détermine qu'un problème en cours doit être étudié par le comité exécutif et que le problème ne peut attendre la prochaine réunion, le président et le coprésident consulteront les membres du comité exécutif. Si le président et le coprésident ne peuvent décider d'un commun accord si une consultation avec les membres du comité exécutif est nécessaire, le président prendra la décision finale.

Les documents préparés par et/ou pour le comité exécutif, y compris les procès verbaux des réunions, seront rédigés en anglais. Dans des circonstances exceptionnelles, sous la direction du comité exécutif, les documents pourront être traduits en Bengali afin d'être diffusés dans l'ensemble du réseau de la société civile où le Bengali est la principale langue de communication.

Le comité exécutif pourra, à sa discrétion, délibérer et prendre des décisions à huis clos, en présence de ses membres uniquement.

Les frais encourus par les membres du comité exécutif pour assister aux réunions seront à la charge des organisations participantes, comme signe d'engagement envers le mouvement SUN.

XVI. Amendements à ce manuel/cette charte du Comité exécutif

Seule une majorité des deux tiers du comité général peut apporter une modification au mandat de l'Alliance. Le manuel/la charte du comité exécutif peut être amendé à tout moment par les membres du comité exécutif.

EN SAVOIR PLUS ?

Visitez www.scalingupnutrition.org

pour plus d'informations sur le Mouvement SUN et le réseau de la société civile (RSC SUN).

Suivez-nous sur Twitter <https://twitter.com/SUNCSN> et https://twitter.com/SUN_Movement

Lire le blog du Réseau de la société civile SUN <http://suncivilsociety.net.wix.com/suncsnblog>